

**COMMUNE D'ETROEUNGT**  
-----  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**Séance du 31 mai 2021**  
-----

Le Conseil Municipal d'Etroeungt s'est réuni à la Salle des fêtes d'Etroeungt pour la séance du lundi 31 mai 2021 à 20 H 30, sur convocation en date du 26 mai 2021, et sous la Présidence de Monsieur Vincent **JUSTICE**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Vincent **JUSTICE** Maire, Bernadette **GRANDIN** Ajointe, José **PRISSETTE** Adjoint, Jérôme **MAIRESSE** Adjoint, Magali **NOULÉ**, Frédéric **EVARD**, Laëtitia **PAINCHART**, François **DESENCLOS**, Anne-Sophie **COUVREUR**, Alexis **DE KERLE**, Aurélie **GARIN**, Guillaume **SOUDRY**, Sophie **MONGÉ** et Nathalie **MILAN** Conseillers Municipaux.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Alexandra **GÜLER**

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Monsieur Guillaume **SOUDRY**.

Ordre du jour :

- Délibération sur le projet Habitat inclusif et sur la décision de préempter le bien de la succession Lahaye
- Convention d'occupation pour un terrain rue des Fontaines

**DELIBERATION SUR LE PROJET HABITAT INCLUSIF ET SUR LA DECISION DE PREEMPTER LE BIEN DE LA SUCCESSION LAHAYE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal d'Etroeungt a approuvé par délibération en date du 04 octobre 2011 le Plan Local d'Urbanisme. A cette même date a été mis en place un droit de préemption Urbain.

Deux immeubles et des parcelles situés rue Emile Wautier et rue Solférino, cadastrés E 1157, E 1158, E 1159 et

E 1160 sont mis en vente par France Domaine 59 Gestion des domaines privés, 82 avenue Kennedy BP 70 689 59033 LILLE CEDEX.

Les conditions d'acquisition sont celles mentionnées sur la D.I.A. reçue en date du 03 avril 2021 soit un prix de vente de vingt-cinq mille euros (25.000 €) + prorata taxes foncières + frais de négociation + frais de notaire + deux mille cinq cent euros (2.500 €) de commission.

Monsieur le Maire lance le débat sur le droit de préemption de la commune sur les immeubles et les parcelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 4 voix contre

**PREND** la décision de préempter sur les immeubles et les parcelles situés rue Emile Wautier et rue Solférino cadastrés E 1157, E 1158, E 1159 et E 1160.

**DONNE** plein pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer auprès de l'office notarial des Arts à Maubeuge tous documents afférents à ce droit de préemption et à l'acquisition éventuelle des immeubles et des parcelles.

### **CONVENTION D'OCCUPATION POUR UN TERRAIN RUE DES FONTAINES + RUE PAUL DELPLANCHE :**

Monsieur Bruno BONNAIRE a demandé pour occuper les parcelles rue des Fontaines en prolongement des terrains des habitations n° 19 et 21 de cette même rue.

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer ces parcelles moyennant une redevance de 60 € et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition.

Monsieur Mickael DELEEUW

Il existe une servitude sur notre logement 8 rue Paul Delplanche. Le Maire propose de transformer la servitude en convention de mise à disposition pour délimiter les terrains pour une question de tranquillité. Après débat, le Conseil décide par 13 voix pour et 1 abstention d'établir la mise à disposition.

### **DELEGATIONS AU MAIRE :**

L'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie et pour la durée du Mandat de délégations. Monsieur le Maire donne lecture des 29 délégations prévues dans l'article L2122-22. Après débat, le Conseil Municipal, accorde au Maire pour la durée de son mandat modification de la délégation suivante :

**Exercer**, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal à hauteur de 50.000 €.